



Projet de tandem «zäme ungerwägs» (faire route ensemble) destiné aux requérantes et requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiées et réfugiés reconnus, report de la durée du projet; décision

Proposition:

Le Synode approuve le report du délai de mise en œuvre concrète du projet de tandem «zäme ungerwägs» destiné aux requérantes et requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiées et réfugiés reconnus accueillis dans les paroisses.

Explication

Contexte de l'asile

Même si les chiffres sont en légère baisse, on recensait fin 2018 dans le canton de Berne quelque 10'000 personnes engagées dans le processus d'asile et 3500 réfugiées et réfugiés reconnus, dont une majorité est appelée à ne jamais repartir et à refaire sa vie en Suisse.

Pour réussir leur intégration socio-professionnelle, notamment pour apprendre la langue et pour acquérir des expériences sur le marché de l'emploi local, ces personnes ont besoin de soutien. La population suisse peut apporter sa pierre à l'édifice dans les domaines de l'accompagnement du quotidien et du partage de réseaux personnels; cela peut se concrétiser sous forme de cours de langue, de conseils dans une situation de la vie de tous les jours, d'aide à la recherche d'un logement ou d'un emploi, de partage d'une activité de loisirs. Le projet de tandem «zäme ungerwägs» intervient dans ce contexte.

En quoi consiste le projet?

Le projet de tandem «zäme ungerwägs» permet de créer des duos, un indigène aidant une personne réfugiée à s'acclimater à la Suisse. Les deux personnes engagées dans cette relation doivent être prêtes à se voir plus ou moins deux fois par mois pendant une année.

Un projet pilote est mené dans trois localités du territoire ecclésial. Un nouveau groupe de tandems est formé tous les six mois. Sur chaque lieu, une personne engagée à 20% est chargée de la coordination du projet: elle a pour tâche de composer les tandems et de les accompagner tout au long de la démarche. Les coordinatrices et coordinateurs sont rattachés à des structures locales existantes; elles peuvent par exemple être employées par les paroisses.

Pourquoi la mise en œuvre du projet tarde-t-elle?

Le Synode a approuvé en mai 2018 la mise sur pied du projet «zäme ungerwägs», échelonnée sur la période 2018-2020 (première proposition).

En phase pilote, le projet devait être testé d'abord dans l'arrondissement ecclésiastique du Seeland où le nombre de personnes réfugiées hébergées en collectivité (phase 1) et en appartement (phase 2) est particulièrement élevé. Immédiatement après l'approbation du projet par le Synode, les responsables de «zäme ungerwägs» ont donc envoyé un courrier à l'ensemble des paroisses du Seeland, afin de leur présenter le projet et de leur demander si elles souhaitaient participer à sa mise en œuvre.

Il est ressorti de la démarche qu'il n'était pas si simple de trouver des paroisses intéressées dans l'arrondissement en question et qu'il allait falloir plus de temps que prévu pour mobiliser trois partenaires prêts à s'investir entre 2018 et 2020. Certaines paroisses, d'abord intéressées par le projet, se sont ensuite déditées faute de ressources humaines. Par ailleurs, le fait que la demande leur soit parvenue au moment du bouclage des budgets 2019 a eu comme conséquence qu'elles ne pouvaient inscrire le projet dans la planification financière et le budget ordinaire qu'en 2019 pour l'année suivante.

Les responsables du projet sont actuellement encore en tractation avec deux paroisses de l'arrondissement ecclésiastique du Seeland qui ne sont pas tout à fait sûres de pouvoir ni de vouloir s'investir dans «zäme ungerwägs». Ils ont aussi démarché des paroisses d'autres arrondissements.

Les motifs exposés ci-avant justifient le report du délai de mise en œuvre concrète du projet de tandem dans les paroisses. Le projet «zäme ungerwägs» ne pourra pas être mené à bien entre 2018 et 2020 tel que cela avait été proposé en mai 2018: concrètement, la mise en œuvre dans les paroisses devrait débuter entre mi-2019 et janvier 2020, ce qui entraînera par la force des choses un retard équivalent pour la fin du projet. Les autres paramètres restent inchangés, en particulier le cadre financier et le crédit d'engagement proposés et votés par le Synode en mai 2018.

Au vu de ce qui précède, le Conseil synodal prie le Synode d'approuver la proposition.

Le Conseil synodal